



MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

Le Bourg
63880 Saint Gervais sous Meymont

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025



income

Siège social : 59 avenue du Brézet – 63100 Clermont-Ferrand

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association Maison du Tourisme du Livradois-Forez

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison du Tourisme du Livradois-Forez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06. Cette note expose la nature de ce changement de méthode comptable ainsi que ses incidences sur les modalités de présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 mars 2026,

Le commissaire aux comptes

income

David Prulière



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 364 827	1 268 931	95 896	7.56
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	9 723	8 802	921	10.47
Ventes de dons en nature	280	827	547	66.15
Ventes de prestations de service	359 759	371 296	11 537	3.11
Parrainages	10 251	17 164	6 913	40.28
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	161 064	159 600	1 464	0.92
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35 725	20 953	14 772	70.50
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 359	2 361	1	0.06
Total I	1 943 989	1 849 934	94 055	5.08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	5 541	6 570	1 029	15.67
Variation de stock	4 497	783	5 279	674.68
Autres achats et charges externes	857 177	797 248	59 929	7.52
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	58 305	54 169	4 135	7.63
Salaires et traitements	778 828	697 013	81 814	11.74
Charges sociales	202 629	212 477	9 848	4.64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 802	33 661	7 141	21.22
Dotations aux provisions	3 298	17 363	14 065	81.01
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	4 719	3 840	879	22.89
Total II	1 946 801	1 823 124	123 677	6.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 812	26 810	29 622	110.49



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 618	5 217	401	7.69
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	5 618	5 217	401	7.69
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	5 618	5 217	401	7.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 805	32 026	29 221	91.24
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		6 383	6 383	100.00
Sur opérations en capital	19 317	17 231	2 086	12.11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		932	932	100.00
Total V	19 317	24 546	5 229	21.30
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		13 662	13 662	100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		13 662	13 662	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	19 317	10 885	8 433	77.47
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 968 923	1 879 697	89 227	4.75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 946 801	1 836 786	110 015	5.99
5. EXCEDENT OU DEFICIT	22 123	42 911	20 788	48.45



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	91 685	48 764	42 921	49 658	6 737	13.57
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	225 021	106 725	118 296	124 394	6 098	4.90
	Immobilisations corporelles en cours	1 260		1 260		1 260	
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	1 000	1 000				
	Prêts						
	Autres						
	Total I	318 966	156 489	162 477	174 052	11 575	6.65
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	15 991		15 991	11 494	4 497	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	93 670	18 905	74 765	78 285	3 520	4.50
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	413 592		413 592	196 472	217 120	110.51
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	444 847		444 847	441 789	3 058	0.69
	Charges constatées d'avance (2)	23 081		23 081	19 622	3 459	17.63
	Total II	991 181	18 905	972 276	747 661	224 615	30.04
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 310 147	175 394	1 134 754	921 713	213 040	23.11

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres	146 062	103 152	42 911	41.60
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	22 123	42 911	20 788	48.45
	Situation nette (sous total)	168 185	146 062	22 123	15.15
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	216 293	195 610	20 683	10.57
	Provisions réglementées				
	Total I	384 478	341 673	42 805	12.53
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	132 930	163 593	30 663	18.74
	Total III	132 930	163 593	30 663	18.74
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 091	2 184	1 093	50.05
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	132 341	163 090	30 749	18.85
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	280 616	212 268	68 348	32.20
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 757	5 142	615	11.96
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	197 541	33 764	163 777	485.06
	Total IV	617 346	416 448	200 898	48.24
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 134 754	921 713	213 040	23.11

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

419 805 382 684

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 134 753.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 943 988.53 Euros et dégageant un excédent de 22 122.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Néant.



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Le nouveau règlement comptable 2022-06 a été mis oeuvre sur la période.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	84 985		6 700
Installations générales agencements aménagements divers	44 409		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	159 346		21 267
TOTAL	203 754		21 267
Autres titres immobilisés	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	289 739		27 967

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			91 685	91 685
Installations générales agencements aménagements divers			44 409	44 409
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			180 612	180 612
TOTAL			225 021	225 021
Autres titres immobilisés			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL			317 706	317 706

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	35 327	13 437		48 764
Installations générales agencements aménagements divers	11 214	5 624		16 838
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 146	21 741		89 887
TOTAL	79 360	27 365		106 725
TOTAL GENERAL	114 687	40 802		155 489



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	13 437				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 624				
Matériel de bureau informatique mobilier	21 741				
TOTAL	27 365				
TOTAL GENERAL	40 802				

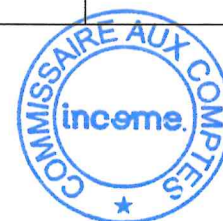
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	93 670	93 670	
Personnel et comptes rattachés	626	626	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 150	4 150	
Taxe sur la valeur ajoutée	31 364	31 364	
Divers état et autres collectivités publiques	376 112	376 112	
Débiteurs divers	1 341	1 341	
Charges constatées d'avance	23 081	23 081	
TOTAL	530 343	530 343	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 091	1 091		
Fournisseurs et comptes rattachés	132 341	132 341		
Personnel et comptes rattachés	177 908	177 908		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 638	90 638		
Taxe sur la valeur ajoutée	24	24		
Autres impôts taxes et assimilés	12 046	12 046		
Autres dettes	5 757	5 757		
Produits constatés d'avance	197 541	197 541		
TOTAL	617 346	617 346		

Variation des fonds propres

- Affectation du résultat 2024 en fonds associatifs : + 42 910.92 euros.



Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	55 642	33.33
LOGICIELS	36 043	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Install générales & agenc	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu. Cette méthode n'a concerné que la partie des stocks acquis par l'association elle même.

S'agissant des stocks repris auprès des autres offices de tourisme, ils l'ont été, par convention, pour une valeur nulle. Ils n'ont donc pas été valorisés au bilan de l'association. Aucune estimation fiable n'a été faite de ces stocks, dont la valeur peut néanmoins être estimée comme non significative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	15 853
Autres créances	146 927
Total	162 780

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 735
Dettes fiscales et sociales	238 138
Autres dettes	5 062
Total	284 935

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 081
Total	23 081
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	197 541
Total	197 541

Subventions d'équipement

- Le total des subventions d'investissement dont l'association dispose s'élève, au 31/XII/2025, à 267 190.69 €, amorties à hauteur de 50 897.67 € ;
- une nouvelle subvention de 40 000 € a été attribuée à l'association en 2025, ce dans le cadre des investissements du projet "SADI" (ce projet étant, par ailleurs, subventionné pour ses coûts de fonctionnement) ;
- Les comptes 2025 enregistrent une reprise au résultat des subventions d'investissements de 19 317 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION PNRLF	38 957
SUBVENTION COM COM BILLOM	12 126
SUBVENTION COM COM ENTRE DORE ET ALLIER	4 000
SUBVENTION COM COM AMBERT LIVRADOIS FOREZ	25 330
SUBVENTION COM COM THIERS DORE ET MONTAGNE	18 170
SUBVENTION UNION EUROPEENNE	44 039
SUBVENTION POUR ACTIONS	18 443
Total	161 065



Honoraires des commissaires aux comptes

- Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 250 euros H.T. , décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 250 € H.T. ;
 - honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Les comptes enregistrent une provision pour charges à hauteur de 132 930 €.

L'exercice enregistre une reprise de provision de plus de 31 K€, ce du fait du départ d'un personnel avec une grande ancienneté (et le versement d'une indemnité, par ailleurs, dans ce cadre).

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 280
55 à 59 ans	6 à 10 ans	48 194
45 à 54 ans	11 à 20 ans	57 748
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 382
moins de 35 ans	plus de 30 ans	7 325
Engagement total		132 929

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à croissane de salaire de 2% par an
- taux de turnover faible
- table de mortalité TH / TF 00-02
- taux d'inflation 2%
- taux d'actualisation 3.96%



	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		132 929	